

# Programme des écologistes de Bourgogne Franche-Comté

## Table des matières

<u>Economie.....</u>	<u>2</u>	<u>Préparer l'autonomie énergétique de la région.....</u>	<u>14</u>
<u>Egalité des territoires.....</u>	<u>4</u>	<u>Préparer la sortie du nucléaire.....</u>	<u>15</u>
<u>Egalité d'accès aux transports et services de base.....</u>	<u>4</u>	<u>Transports.....</u>	<u>16</u>
<u>structuration des circuits-courts.....</u>	<u>4</u>	<u>Santé.....</u>	<u>18</u>
<u>Emploi - Formation.....</u>	<u>5</u>	<u>Démocratie et transparence.....</u>	<u>20</u>
<u>Formation.....</u>	<u>5</u>	<u>Transparence financière : un engagement fort.....</u>	<u>21</u>
<u>Mobilité et emploi.....</u>	<u>6</u>	<u>Coopération et solidarité internationales.....</u>	<u>22</u>
<u>Agriculture et alimentation.....</u>	<u>7</u>	<u>Education.....</u>	<u>23</u>
<u>Environnement (hors agriculture).....</u>	<u>10</u>	<u>Université.....</u>	<u>25</u>
<u>Préserver la biodiversité.....</u>	<u>10</u>	<u>Culture.....</u>	<u>26</u>
<u>Politique de l'Eau.....</u>	<u>10</u>	<u>Handicap, discrimination.....</u>	<u>27</u>
<u>Forêt.....</u>	<u>11</u>	<u>Sport.....</u>	<u>28</u>
<u>Énergie.....</u>	<u>13</u>	<u>Déchets.....</u>	<u>29</u>
<u>Actions de partenariat.....</u>	<u>13</u>	<u>Numérique.....</u>	<u>30</u>
<u>Bâtiment.....</u>	<u>13</u>	<u>Politique régionale et contexte économique global.....</u>	<u>31</u>

*Vivre mieux et en bonne santé au quotidien, créer du lien social, développer l'emploi local, animer les territoires en milieu urbain et rural, voilà notre ambition pour la Bourgogne Franche-Comté. Notre Région s'inscrit dans un autre modèle de développement : celui de la transition écologique des territoires. Nous construirons une région écologiste, innovante et solidaire. Nous privilégierons l'investissement local, créateur d'activités non délocalisables et d'emplois durables. Nous maintiendrons des services publics de qualité répondant aux besoins essentiels des habitants. C'est au présent que les changements climatiques se déclinent en proposant des solutions nouvelles, collectives et globales, à l'inverse du chacun pour soi.*

*Ce document est à la fois un programme et un projet ; il regroupe des actions qui s'appliqueront pour certaines dès ce mandat, pour d'autres nécessiteront plusieurs années supplémentaires. Par ailleurs, L'élection étant régionale, nous ne ferons pas de proposition relative au niveau national.*

# Economie

## Organiser la conversion écologique de l'économie dans la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté

La transformation accélérée du monde dans laquelle nous sommes emportés est le fruit de la mondialisation, de la révolution numérique et des défis environnementaux dont le changement climatique est le plus emblématique. Le modèle économique du siècle passé, système fondé sur le pillage des ressources naturelles et sur une organisation pyramidale, disparaît sous nos yeux, mais les forces en place ne lâchent pas prise malgré les cohortes de laissés pour compte et les dégâts environnementaux - par peur de perdre des rentes de situation, inadaptation à comprendre la complexité nouvelle. (PHRASE SANS VERBE). Un autre monde émerge fondé sur la régénération des ressources, l'interdépendance et la solidarité. Pour notre nouvelle Région l'enjeu de la mandature 2015-2021 est d'anticiper ces mutations. Cette conversion de l'économie ne pourra se faire sans une gouvernance où les constats, les enjeux et les actions soient partagés par les acteurs. Les entreprises devront prendre conscience de leur responsabilité sociétale et de nouvelles filières devront remplacer les anciennes. Ceci alors que l'économie sociale et solidaire, figure de proue de l'innovation sociale, montre la voie de nouvelles façons de consommer et produire de manière responsable.

- NB : Suite à la loi NOTRe l'Etat va pouvoir demander aux collectivités de prendre en charge une partie des amendes infligées par l'Union Européenne. Il y a donc à présent un risque financier si l'on ne fait pas évoluer la politique régionale dans le bon sens environnemental.

## Etablir une gouvernance de la conversion écologique de l'économie régionale en mettant en place :

- **une conférence stratégique régionale de la transition écologique** avec les acteurs économiques régionaux et les collectivités territoriales. Cette conférence aura pour but :
- **un diagnostic** de la situation économique des territoires,

- **un comparatif** des politiques économiques des régions Bourgogne et Franche Comté, des programmes européens, des CPER (Contrats de Plan Etat-Région), des PCET (Plan Climat-Energie Territorial),
- **de définir des objectifs** de conversion écologique de l'économie. Ces objectifs seront planifiés par un Schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'industrialisation (SRDEII) dans un délai d'un an,
- **la mise au point d'indicateurs** d'évaluation des politiques au regard de l'objectif de conversion écologique.

## Promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

- en **sensibilisant les acteurs économiques** à l'intérêt de la RSE via l'organisation de colloques, de débats,
- en organisant **un trophée régional de la RSE** montrant les avantages que retirent les entreprises des plans RSE,
- en encourageant les entreprises dans leurs démarche de labellisation LUCIE (label européen RSE de référence),
- en **conditionnant les aides régionales à des critères RSE**. Ce conditionnement devra être envisagé de manière incitative, par exemple sous forme de bonus.

## Développer les filières vertes

- en **aidant le développement du cluster (pôle de compétitivité) éolien**,
- en **soutenant le secteur des bio matériaux** agro-composites dédiés notamment à l'isolation des bâtiments,
- en **favorisant le secteur de l'agriculture biologique** et les circuits courts (cf chapitre agriculture),
- en **renforçant l'écotourisme** : gîtes ruraux, hôtels ruraux, animations culturelles rurales, circuits touristiques à vélo,
- en **créant une SEM énergie régionale** apportant des financements publics aux projets d'installation des éoliennes ou des entreprises de

méthanisation (sans plantes dédiées),

- en aidant à la multiplication des Territoires à énergie positive (Tepos).

#### **Anticiper les mutations industrielles et sociales à venir**

- en **créant une Agence Régionale de l'économie circulaire** et de l'économie de la « fonctionnalité » afin d'aider à l'écoconception de produits, à la création de filières de valorisation des déchets, création d'une plateforme de location des objets,
- en **renforçant le Fonds de conseil au développement durable** dédié aux entreprises,
- en **créant un fonds de conseil aux mutations industrielles** accompagnant les entreprises vers les marchés d'avenir. Les entreprises sous traitantes du Pole Nucléaire Bourguignon (PNB) sont très dépendantes de ce secteur énergétique en décroissance. Il faut les aider à trouver d'autres débouchés à leur activité,
- en **incitant le PNB lui-même à diversifier ses activités** qui sont encore fortement orientées vers la mise en place de nouvelles centrales nucléaires. La maintenance, la sécurité et le démantèlement des centrales sont les marchés sûrs de ce secteur vers lesquels il faut les orienter. Il en va de même pour la métallurgie d'excellence (métallurgie des poudres). ainsi que pour l'industrie automobile. Le scandale Volkswagen est un exemple supplémentaire et spectaculaire de sa nécessaire diversification,
- en **envisageant une reconversion partielle vers le marché de la voiture du futur (moteurs « propres »)** pour les entreprises du pôle de Magny Cours qui sont toutes orientées vers la course de F1,
- en **encourageant fortement l'innovation sociale** en l'intégrant notamment dans la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et dans l'Espace régional de l'innovation. L'innovation sociale est, en effet, le parent pauvre de l'innovation qui est surtout axée sur l'innovation technologique.

#### **Soutenir le développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS)**

- en **créant un comité régional dédié à l'ESS**, dans le cadre de la conférence économique régionale, afin de faire un état des lieux de l'ESS et de définir des priorités de développement par territoire,
- en aidant à la structuration des têtes de réseaux (CRESS, URSCOP...) dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- en **renforçant l'écosystème mis en place en Bourgogne** en favorisant la création de 10 Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE),
- en **aidant les acteurs de l'ESS au changement d'échelle des projets** ainsi qu'à l'adoption d'un modèle économique moins dépendant des aides publiques,
- en **aidant les projets structurants en cours** : ressourceries, épiceries sociales...,
- en **aidant les projets de mise en place de monnaies locales complémentaires**,
- en **renforçant les dispositifs de formation et d'accompagnement des porteurs de projets de l'ESS**,
- en **créant une école régionale de l'entrepreneuriat social** qui pourrait s'inscrire dans le nouveau schéma régional de l'enseignement supérieur,
- en **renforçant le dispositif d'aide à la création d'entreprises par les jeunes des quartiers prioritaires (ZUS)** et des zones rurales défavorisées,
- en **favorisant la reprise d'entreprises sous forme collective** (scop, scic..) et la transformation d'entreprises en scop ou scic,
  - par la formation et l'accompagnement des coopérateurs,
  - en garantissant leur investissement,
- en **expérimentant une éco-taxe poids lourds régionale** afin de développer les transports collectifs,
- en **poursuivant les aides au poste** dans les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion,
- en **renforçant les clauses d'insertion** dans les marchés publics de la région,

# Egalité des territoires

Le projet porté par les écologistes propose de construire collectivement une société plus solidaire, travaillant moins et mieux, sans discrimination, entre autres, de condition sociale ou de lieu d'habitation. Or, les services et les activités se concentrent de plus en plus dans les centres urbains d'un côté, alors que de l'autre la périurbanisation continue et que les campagnes se vident de leurs paysans. Pour de meilleures conditions de vie dans le respect de l'environnement, il est primordial d'encourager non plus la compétition, mais la coopération entre les territoires. Pour cela, les écologistes font deux grandes propositions :

- Une réelle égalité d'accès aux transports et aux services de base, comme les maisons de santé, l'école, la poste, les commerces, l'administration...
- Une aide à la structuration des circuits courts dans chaque bassin de vie, pour les marchés, la restauration collective mais aussi l'industrie.

## Egalité d'accès aux transports et services de base

Les zones rurales éloignées des centres urbains se vident, leurs populations vieillissent, les espaces et parfois le bâti tendent à déperir. La fermeture d'établissements scolaires, hospitaliers, administratifs ou encore postaux impacte durement ces territoires. Une commune sur deux n'a plus de commerce. Le nombre d'épiceries a chuté, conséquence de l'augmentation du nombre de supermarchés et des hypermarchés en zone péri-urbaine. La part des déplacements en transports en commun ne représente qu'un vingtième du volume total des déplacements en milieu rural. Les 3/4 de ces déplacements en transport en commun concernent les scolaires et les étudiants. Des initiatives locales tentent d'inverser la tendance, elles constituent autant de points d'appui pour un véritable renouveau de ces territoires. La coordination des transports au niveau régional assurera un meilleur maillage des transports et garantira l'égalité d'accès aux transports.

Nos propositions :

- soutien aux dynamiques associatives locales visant à compléter l'offre

de services : crèches et garderies parentales, services alternatifs de transports à la personne, commerces solidaires de proximité, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et des coopératives d'activités,

- aide aux **transports innovants** (taxis collectifs et covoiturage),
- **présence territoriale équilibrée des lycées** et internats en zone rurale et urbaine,
- aide à l'**installation de jeunes médecins** (objectif 50) en zone rurale,
- Ouvrir dans chaque canton une **maison de services au public** qui regroupera des services indispensables au quotidien (Poste, CAF...),

## structuration des circuits-courts

Pour assurer l'égalité des territoires, il faut maintenir dans nos bourgs et nos quartiers les emplois qui garantissent leur dynamisme. En plus de l'accès aux services de base, les écologistes travailleront à la structuration de filières en circuits courts intenses en emplois qui permettent aux territoires de gagner en autonomie. Les restaurants des collèges, hôpitaux, maisons de retraite peuvent assurer aux producteurs locaux les débouchés stables dont ils ont besoin pour initier leur activité. La demande ainsi créée constitue un point d'ancrage permettant l'émergence de filières et de réseaux locaux appelés à se développer, à se compléter et à se diversifier.

- soutien aux artisans, avec un appui particulier aux productions emblématiques de la région,
- maintien sur les territoires des points de contact entre les services publics et les citoyens. Ils doivent servir de point d'appui à des services commerciaux qui rendent le territoire vivant : marchés paysans, coopératives de vente ou d'achat de produits agricoles locaux ou bio, vente directe, etc. Aide également aux équipements nécessaires au respect de la réglementation, souvent défavorable à ces commerces : prises électriques sur les marchés, équipements de maintien de la chaîne du froid, traçabilité des produits présentés,
- maîtrise du foncier et aide à l'installation de producteurs de produits locaux: maraîchers, éleveurs, arboriculteurs, producteurs de céréales traditionnelles, boulangers paysans,

# Emploi - Formation

## Formation

La loi sur la transition énergétique et la croissance verte vise la création de 100.000 emplois d'ici à 2020 dans les secteurs de la rénovation thermique des logements, des énergies renouvelables, du tri et recyclage des déchets, de la biomasse, des transports propres, de la chimie verte... L'offre en formations environnementales des jeunes doit augmenter pour répondre à ces besoins en compétences. Les jeunes formés dans les domaines de la prévention des pollutions (traitement des déchets, des eaux usées, assainissement, éco-conception, chimie verte...) et de l'énergie (efficacité énergétique, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, génie énergétique et climatique, éco-construction...) connaissent "une insertion professionnelle facilitée" : En 2013, plus des 4/5 des jeunes formés dans les domaines de la prévention des pollutions et de l'énergie travaillaient, dont plus de 65% sur un emploi à durée indéterminée. Ces jeunes ont mis un peu plus de trois mois en moyenne pour trouver leur premier emploi <sup>(1)</sup>.

Depuis mars 2014 la compétence des Régions en matière de formation professionnelle a été renforcée. Cette compétence est à la fois délicate et essentielle parce qu'elle est à la croisée des questions concernant les entreprises, l'emploi et le chômage, les rapports entre salariés et chefs d'entreprise, la répartition des rôles entre l'Etat et le secteur privé. Deux questions vives doivent être prises à bras le corps :

- une réforme de la formation professionnelle pour adultes se met en place : elle dresse contre elle de nombreux acteurs du secteur qui lui reprochent la réduction du volume global de formation disponible pour les salariés, et le manque de clarté dans la répartition des rôles entre l'Etat et les Régions ,
- l'apprentissage demeure un enjeu de premier plan ; il ne mérite pas les rejets encore perçus ici ou là, il n'est pas non plus la panacée.

Les écologistes proposent :

- **d'inscrire la formation professionnelle dans la stratégie de transition écologique de l'économie :**
  - en organisant des **Etats Généraux de la formation professionnelle**,
  - en créant **un institut régional de formation aux métiers du développement durable**,
  - en **développant les formations relatives à l'éco construction et à l'énergie** ,
  - en mettant en place **des contrats d'accompagnement en relation avec les entreprises prêtes à s'engager sur de l'emploi durable**.
- **de mettre en cohérence les politiques publiques**
  - Pour la formation initiale : **sortir des conflits de territoires et d'acteurs dans la définition de l'offre de formation** ; la Région et l'Education Nationale doivent mettre en place des modalités nouvelles de concertation et de prise de décision, et en tout premier lieu autour de l'apprentissage ,
  - Pour la formation continue : **instaurer des mécanismes permanents de mesure et d'évaluation des besoins de formation par une instance indépendante** ; s'assurer de la qualité des organismes de formation ,
  - Coordonner les acteurs chargés de l'orientation professionnelle ,
  - Développer les formations des maîtres d'apprentissage ,
  - Sécuriser les parcours des contrats d'apprentissage ,
  - Travailler en plus étroit partenariat avec les partenaires sociaux et surtout les syndicats de salariés ,
  - Veiller à l'équilibre de formation CFA/lycées professionnels,
  - Veiller à ce que les formations mises en place correspondent bien aux besoins des employeurs pour que les gens accèdent mieux à l'emploi,
  - Accompagner les organismes de formation pour de nouvelles manières

<sup>1</sup> Conseil Général Du Doubs, enquête "Génération 2010" du Centre d'études et de recherches sur la qualification

- de former : la Formation Ouverte et à Distance ; la formation en Entreprises d'Entraînement Pédagogique...,
- Organiser la formation comme outil au quotidien, pour vivre mieux son travail, sa vie sociale et familiale,
  - Renforcer les échanges et mutualisations entre les Régions, les professionnels du bâtiment, les industriels, les associations au sein du collectif Effinergie,
  - Réduire les contraintes administratives d'accès à la formation : trop lourdes, trop longues, trop compliquées,
- De rapprocher les formations des usagers, tout particulièrement des publics fragiles,
    - Proposer une charte de l'entreprise formatrice et citoyenne ,
    - Rendre la formation accessible à tous (transport, hébergement...), sur tous les territoires et l'offre plus lisible,
    - Mettre en place un plan de reconversion des salariés des secteurs fragilisés, financé par des bonus compensés par les malus des entreprises qui licencient sans anticipation,
    - Favoriser un système de remplacement des salariés en formation notamment pour que le droit à la reconversion soit réellement effectif ,
    - Développer les formations aux savoirs de bases, pour tous (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui),
    - soutenir les entreprises qui mettent en oeuvre des stratégies innovantes de formation en direction des handicapés,
    - Mieux intégrer dans la formation et l'apprentissage les personnes en situation de handicap,
    - Former les accompagnants des services à la personne à l'importance de l'animal dans son rôle affectif et sa fonction socialisante,
    - Soutenir les entreprises accueillant les anciens détenus dans des projets de formation et de reconversion professionnelle ,
    - augmenter l'offre de formation en Français Langue Etrangère à destination des publics d'immigration récente, notamment les réfugiés,
    - développer l'offre de formation secondaire mobile à destination des

Gens du voyage.

Sachant que la France est le premier consommateur européen d'animaux de laboratoire, la région agira pour le développement de méthodes substitutives à l'expérimentation animale dans les domaines de la formation professionnelle et de la recherche :

- Définir un axe prioritaire de formation aux méthodes substitutives pour les chercheurs en biologie, toxicologie et médecine ,
- Lancer des appels à projets pour stimuler l'innovation substitutive,
- Accompagner les laboratoires privés, publics et les établissements d'enseignement supérieur dans la transition « expérimentation animale/méthodes substitutives ».

### **Mobilité et emploi**

Le temps perdu dans les déplacements domicile/travail peut représenter trois heures par jour, avec un impact sur la santé et la vie familiale en terme de stress, de fatigue, d'absence. En terme de pollution, cela représente 660 kg de CO2 par personne et par an. La solution passe par le transport collectif, bien sûr, mais la non-mobilité doit aussi être considérée, les transports les moins polluants étant ceux qu'on n'effectue pas. Des solutions existent pour alléger les journées des travailleurs :

- Aide à la création et au développement de « tiers-lieux » (coworking), ouverts à des espaces de télétravail,
- généraliser au sein de la collectivité la possibilité de télétravail à l'instar de ce qui se pratique en Franche-comté,
- promouvoir et soutenir le télétravail en direction des entreprises,
- Soutenir la mise en place de lieux de vidéoconférence,

Parmi ces déplacements, beaucoup le font pour effectuer la même tâche que ceux ou celles qu'ils croisent dans leur voiture, le train... (plus de 4000 personnes domiciliées en Bourgogne travaillent en Franche-Comté, et croisent chaque matin le même nombre de personnes venant de Franche-Comté pour travailler en Bourgogne).

- inciter à la création d'une plateforme d'échange de travail à l'échelle de la grande région avec les entreprises privées, le secteur public, les syndicats... Cette plateforme permettra de mettre en lien les personnes désireuses d'échanger leur emploi pour se rapprocher de leur domicile,

# Agriculture et alimentation

Le choix des aliments que nous produisons et consommons, le lieu d'où ils proviennent, les pratiques de production, de transformation et de distribution utilisées, influent de façon considérable sur l'état de notre planète, sur celui de notre santé et sur la qualité des liens sociaux qui nous unissent. Ni le modèle alimentaire actuel ni l'organisation du système d'approvisionnement ne sont adaptés à une planète aux ressources limitées. Ce modèle menace la biodiversité, la qualité de l'eau et appauvrit la qualité de nos sols.

Notre système alimentaire avec sa consommation croissante de produits carnés, de graisses et de sucres, outre qu'il génère des problèmes de santé publique (obésité, maladies cardio-vasculaires et diabète) représente 40% de notre empreinte écologique. L'insécurité alimentaire touche désormais 12 % de la population. Il ne s'agit pas là d'une carence de produits mais d'un problème d'information, d'éducation, de gaspillage et parfois de pauvreté. Les personnes en insécurité alimentaire ont une alimentation plus mauvaise en terme de qualité nutritionnelle, à la fois très dense en énergie (produits sucrés plutôt que féculents) et pauvre en micronutriments. À la pauvreté économique s'ajoute alors la pauvreté alimentaire, engendrant très souvent des problèmes de santé. Le choix de nos pratiques de production participe aussi à la réduction des inégalités sociales.

Avec 51% de la superficie de Bourgogne /Franche-Comté, les terres agricoles doivent répondre aux besoins alimentaires des citoyens tout en participant à la qualité environnementale de ces territoires. Mais pour cela, il nous faut définitivement dépasser le modèle agricole d'après-guerre qui est devenu productiviste, spécialisé et mondialisé. La politique régionale soutient les signes de qualité (AOC, AOP, IGP) ; la valeur ajoutée des produits en AB (Agriculture Biologique) rend plus compétitif et durable ce type d'agriculture paysanne : le lait de qualité produit avec un rendement limité comme celui utilisé pour la production de Comté est mieux vendu que le lait au maïs-soja OGM produit industriellement. La Région soutiendra l'installation et la

conversion en bio afin que les surfaces bio soient doublées d'ici 2020<sup>2</sup>). Par ailleurs, la région devra tendre vers 100% d'agriculture non industrielle. Cette évolution, en favorisant la polyculture et l'élevage extensif, permettra de réduire la vulnérabilité de nos exploitants aux effets de la mondialisation et aux aléas climatiques. L'actualité de 2015 sur les prix agricoles montre bien les effets pervers du système actuel. Au niveau régional, nous avons les moyens d'infléchir la situation. Permettre aux agriculteurs de vivre décemment de leur travail dans des conditions satisfaisantes, c'est aussi protéger la qualité de l'air, de l'eau (avec des économies à terme sur le coût de son traitement) et la santé de nos concitoyens. C'est aussi l'opportunité de restaurer la qualité des sols, tout en participant à la préservation du climat et en réduisant l'apport d'intrants.

Dans ce sens, nous renforcerons le soutien à des pratiques agricoles de haute qualité environnementale. Relocaliser la filière agricole sur notre territoire doit être le fil conducteur de notre politique agricole, tout en persistant dans le refus de toute culture OGM.

Comme dans tous les secteurs de l'économie, la nécessaire mise en œuvre de la transition énergétique se traduira par l'emploi de techniques économes en énergie ; il conviendra de favoriser une plus grande autonomie pour l'ensemble de l'agriculture (mesures agri environnementales et climatiques, plan protéines, éco matériaux) contradictoire avec le développement des agro carburants. A terme, ces choix se traduiront par la création de nouveaux emplois non délocalisables. En outre, l'aménagement du territoire devra préserver nos surfaces agricoles en densifiant les zones urbaines, en ne participant plus à la création de zones commerciales et d'activités sur des terres cultivables.

## Nos propositions

---

<sup>2</sup> Actuellement, les proportions sont de 1,6 % pour la Bourgogne et 5 % pour la Franche-Comté

**Soutenir une agriculture de qualité en favorisant l'installation, la conversion et le maintien de professionnels en agriculture biologique.** Pour doubler les surfaces en bio en 2020, il faut avoir la volonté réelle de répondre à la demande accrue des conversions plutôt que de plafonner les aides et de risquer des pratiques à géométrie variable sur une même exploitation faute de budget suffisant. L'accompagnement se traduira par :

- **La création d'un réservoir foncier**, en partenariat avec la Safer, les agences de l'eau, les chambres d'agriculture, les collectivités locales et les organismes dans la mouvance de la Foncière -Terre de Liens,
- **Un soutien financier à la transmission des exploitations** en partenariat avec la Foncière-Terre de Liens, Les Champs des possibles, le réseau InPact. Il s'agit d'aider les agriculteurs à se préparer à la transmission de leur bien. Une succession qui n'est pas anticipée entraîne une dispersion de l'exploitation au profit de l'agrandissement des voisins,
- **Le soutien à la mise en place d'espaces-test agricoles**, plateformes multiservices, permettant d'accompagner les porteurs de projets en agriculture bio<sup>3</sup> (ex : le « serpolet » à Dole),
- **Le démarrage et le déploiement d'un Pôle Conversion**, action phare d'Ambition bio 2017, annoncé en avril 2015, avec ses guichets uniques d'information et d'accompagnement des projets de conversion, permettront de défendre une gestion et une politique cohérente sur notre nouvelle grande région,
- **La volonté de fusionner toutes nos structures d'accompagnement** en concertation avec les producteurs bio et tous les acteurs de l'agriculture, pour arriver à une structure unique,
- **L'incitation à la mise en place de baux ruraux à clauses environnementales<sup>4</sup>** afin de promouvoir une agriculture responsable,

<sup>3</sup> - L'Espace Test Agricole offre la possibilité aux personnes qui ont un projet agricole mais n'ont pas de ferme familiale de se confronter à la réalité de ce métier avant d'entreprendre les démarches d'installation. Elle met à leur disposition des moyens de production, un réseau commercial de proximité (AMAP notamment) et réalise un accompagnement humain, technique, financier et administratif. L'ETA mobilise du foncier voire des bâtiments mis à disposition par des collectivités et des propriétaires privés sur une période définie.

<sup>4</sup> - C'est un bail entre le propriétaire et le fermier qui permet d'inscrire dans la gestion d'un site une liste limitative de pratiques culturales susceptibles de protéger l'environnement : gestion des surfaces en herbe, limitation ou interdiction des engrais et des pesticides,

- **L'aide aux agglomérations qui souhaitent constituer des ceintures maraîchères** afin de développer l'offre en produits locaux et biologiques et favoriser les circuits courts,
- **La poursuite du soutien à la mise en réseau des agriculteurs bio**, à la prise en charge d'une partie du surcoût de contrôle et de certifications AB, ainsi qu'à la conversion et au maintien,
- **Le soutien à toutes les initiatives en faveur des semences fermières et du droit des agriculteurs à se les échanger.**

### **Transformer les pratiques**

- inciter à diminuer l'usage des pesticides et ne pas subventionner l'implantation d'exploitations hors sol et productivistes : la Région favorisera l'élevage respectueux du bien-être animal,
- **Créer un Observatoire de la condition animale** intégrant toutes les parties prenantes : associations, professionnels, acteurs institutionnels, syndicats, en vue de l'élaboration de politiques régionales respectueuses des animaux,
- **Soutenir les projets d'abattoirs de proximité, locaux, mobiles**,
- **Créer un label pour les établissements respectant les normes du bien être animal** et une charte régionale fixant les normes,
- **Mettre fin aux aides aux spectacles vivants utilisant des animaux sauvages**, encourager les spectacles de cirque sans animaux, conditionner tout accompagnement aux zoos au respect d'une charte dédiée,
- **poursuivre le soutien aux structures de développement et de conseil qui proposent des diagnostics d'exploitation individuels** : autonomie alimentaire des élevages, valorisation des produits, performance économique, réduction des nuisances, plan protéines en grandes cultures, analyse croisée des enjeux agronomiques et de la biodiversité dans les systèmes prairiaux,
- **poursuivre la conversion des fermes des lycées agricoles par le développement des filières dédiées à l'agriculture biologique**,
- **soutenir le travail des syndicats et associations impliqués dans la formation tout au long de la vie à l'agriculture bio** et à l'intégration

entretien des haies, bosquets et mares, etc.

- participer aux investissements en laboratoires de transformation à la ferme ou en équipements spécifiques à l'agriculture biologique,
- A contrario, **ne pas apporter de soutien à la création d'élevages industriels**, d'élevages d'animaux pour leur fourrure, l'expérimentation ou destinés à la chasse, pour la production de foie gras,
- poursuivre le soutien à la qualité environnementale et à l'efficacité énergétique des bâtiments,
- aider les collectivités à mettre en place des PAT, Projets Alimentaires Territoriaux<sup>5</sup>.

bon pour la santé et c'est écologique (moins de gaz à effet de serre).

### Offrir des débouchés

La région peut sécuriser les filières bio sur le long terme :

- **en favorisant les filières d'approvisionnement et de distribution** grâce notamment à l'enrichissement de l'offre des plateformes d'achat telles que la Loc'Halles de Dijon ou Interbio en Franche-Comté,
- **en favorisant les initiatives permettant de mettre en contact les producteurs et les consommateurs** ( Amap, vente directe, paniers bio..) et l'extension de nouvelles productions (jardins de Cocagne),
- **en garantissant des marchés aux producteurs à travers l'approvisionnement des restaurations collectives des lycées et des administrations**. La Région se fixera un objectif d'au moins 80% de produits locaux de saison et bio en 2020,
- en incitant les collectivités et les établissements publics fonciers à s'inspirer dans leurs territoires de l'expérience menée à Lons le Saunier (GIE des verts plateaux, légumerie, élaboration des menus en fonction de la saisonnalité des productions de légumes),
- **en offrant dans les cantines de ses lycées et ses autres structures un menu de substitution végétarien journalier** et en promouvant partout cette solution ; c'est un facteur de cohésion sociale, réunissant autour de la même table tous les enfants, qui ne sont plus stigmatisés ; c'est

<sup>5</sup> Les PAT associent tous les acteurs concernés par l'alimentation ( producteurs, chambre d'agriculture, établissement scolaires, consommateurs et collectivités ) pour organiser et structurer l'offre agricole autour d'une production locale et bio, respectueuse de l'environnement. Ces PAT renforcent l'économie locale et l'identité culturelle des territoires qui jouent également un rôle au niveau du tourisme. Ils permettent de restaurer la cohésion sociale en luttant contre l'insécurité alimentaire et en restaurant la confiance « producteurs/ consommateurs »

# Environnement (hors agriculture)

## Préserver la biodiversité

- **Obtenir de l'Etat que l'Agence Nationale de la Biodiversité soit située dans notre région,**
- **Installer enfin la Maison Régionale de l'Environnement de Besançon dans un site adapté et élargir son accueil à toute la grande région,**
- **favoriser le respect des programmes de libre circulation des espèces** en finançant l'effacement d'obstacles à la continuité,
- **Poursuivre le développement du Plan bocage** (en améliorant son efficacité, car l'on s'aperçoit que le linéaire de haies diminue chaque année), de l'agroforesterie, des vergers conservatoires,
- **Conforter et sécuriser les programmes d'inventaires et de suivi floristiques, phytocénotiques<sup>6</sup> et faunistiques,**
- **Elargir à la Bourgogne la plateforme collective de données biologiques Sigogne et créer sur cette base un Observatoire régional de la biodiversité,**
- **Dynamiser Natura 2000,** malgré le faible engagement de l'Etat (financement de l'achat des terrains, des animateurs faisant appliquer le plan de gestion),
- **Développer la recherche scientifique en faveur de la biodiversité par des bourses aux étudiants,**
- **Faire de l'espace urbain un territoire de la biodiversité :** promouvoir les pollinisateurs sauvages en y associant les citoyens (hôtels à insectes que chacun peut construire et poser sur un rebord de fenêtre),
- **Créer un Prix régional annuel de la biodiversité.**

Les animaux sauvages ne sont pas protégés par la loi et n'ont aucun statut. La chasse loisir concerne 1.7% de Français, accapare la nature au détriment des autres loisirs et occasionne chaque année des morts et des blessés. Elle contribue au déséquilibre des écosystèmes en éliminant les prédateurs naturels, souvent classés « nuisibles », et en réintroduisant des populations massives d'animaux d'élevage.

<sup>6</sup> Relatif à l'association de végétaux dans un biotope

- **Introduire une parité non-chasseurs/chasseurs dans la composition de tous les organes administratifs gestionnaires de la faune sauvage,**
- **Introduire des méthodes alternatives pour le rééquilibrage des populations jugées "indésirables"** (reconstitution des chaînes de vie),
- Etendre et créer des réserves où la chasse et la pêche sont interdites.
- Développer les zones de tranquillité dans les espaces forestiers des domaines publics,
- Travailler de concert avec tous les acteurs régionaux pour une refondation de la chasse en fonction de l'évolution des paramètres environnementaux : changement climatique, espèces en déclin, variation des populations, périodes non chassables afin de respecter les migrations, nidifications, mises bas,
- Refuser tout financement aux établissements professionnels de chasse à caractère commercial,
- Soutenir les refuges associatifs et en créer de nouveaux pour accueillir et soigner la faune sauvage,
- Conditionner d'éventuelles aides à des entreprises travaillant avec des animaux au respect d'une charte garantissant le respect de leurs besoins,
- **Demander à l'Etat des dérogations à titre expérimental afin de mettre fin au classement en nuisible d'espèces animales et d'instaurer le dimanche sans chasse.**

## Politique de l'Eau

- **Assurer l'animation et la concertation dans le domaine de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, compétence attribuée aux régions par la Loi NOTRe,**
  - **Conforter et mettre en actions le pôle karst autour de la protection de la Loue,**
  - **Soutenir la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur les territoires qui n'en ont pas,**
- **permettre aux Etablissements Publics Territoriaux de Bassin**

**d'organiser la gestion des risques d'inondations et de rareté de la ressource** en privilégiant la prévention : en préservant davantage les zones d'expansion de crues, en diminuant la vulnérabilité aux inondations, en maintenant une bonne gestion écologique des cours d'eau tout en étant très vigilant à propos de l'énergie hydroélectrique (de nouvelles centrales ne doivent être installées qu'en dehors des cours d'eau classés et doivent avoir un impact environnemental faible),

- **Soutenir l'effacement d'ouvrages hydrauliques très impactants** sur la qualité écologique des cours d'eau (cf Programme LIFE avec le Parc naturel régional du Morvan),
- **veiller à ce que la gestion des ressources en eau en période de pénurie soit faite de manière globale et cohérente** avec priorité à l'usage eau potable (gestion collective des ressources en eau souterraine en tension quantitative, limitation de la création de nouveaux plans d'eau en conformité avec les SDAGE, économie d'eau notamment pour l'usage agricole, récupération des eaux pluviales...),
- **Soutenir les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation dans le domaine de l'eau notamment vis-à-vis des risques,**
- **Soutenir une gestion des sols limitant le ruissellement en zone rurale** (haies...) et urbaine (diminution de l'imperméabilisation...) et le transfert de polluants vers les milieux aquatiques (ripisylve<sup>7</sup>, zones tampons),
- **Participer et veiller à la politique territoriale de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de qualité et bon marché,** favoriser les actions de prévention de la qualité des ressources en eau potable (préservation des bassins d'alimentation des captages),
- **Poursuivre les politiques en faveur des zones humides.**

## Forêt

La forêt produit des biens marchands (le bois) mais aussi un espace de détente, de protection des milieux et de la biodiversité. Toute politique forestière doit intégrer l'évaluation des biens et des services autant dans le choix de la gestion de la ressource que dans celle de l'aménagement du territoire dont celui

<sup>7</sup> Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau, dans la zone frontière entre l'eau et la terre

du péri urbain. Rappelons que la Forêt « rapporte » chaque année au niveau national 100 M€ pour la cueillette et la chasse, 360 M€ pour la préservation de la biodiversité, 8500 M€ pour l'apport social, 805 M€ pour la séquestration du carbone, 2400 M€ pour son bois. C'est pourquoi la Région:

- **conditionnera ses aides à la production (sylviculture, desserte..) au respect d'engagement à de bonnes pratiques** : plans de gestion, certifications PEFC ou FSC, respect des sols et de la biodiversité (2 arbres bio/ha minimum par exemple), utilisation d'huile de chaîne biodégradable, absence de coupes rases supérieures à 1 ha,
  - **n'aidera les plantations résineuses que si elles sont en mélange d'au plus 50 % avec des feuillus et si elles sont adaptées au changement climatique,**
  - **aidera en priorité les propriétaires gérant leurs forêts de façon jardinée ou irrégulière.** Les reconstitutions après coupe rase ne seront aidées que dans le cas de dépérissement ou de catastrophe naturelle,
  - **s'impliquera dans l'amélioration des certifications actuelles (établies jusqu'à présent par et pour les industriels et propriétaires) afin de les adapter aux enjeux actuels,**
  - **ne soutiendra pas l'introduction d'arbres OGM** et n'autorisera l'emploi de pesticides et de phytocides qu'en cas de catastrophe majeure,
  - **soutiendra les dispositifs pilotes d'intégration d'essences plus adaptées aux changements climatiques,**
  - **soutiendra la mise en place du Parc National de Forêt de Plaines du Nord-Côte d'Or/Haute Marne** autour de la notion de patrimoine biologique et de territoires à haute valeur touristique,
  - **soutiendra les initiatives locales innovantes** comme le Groupement Forestier de Sauvegarde des Feuillus du Morvan ou le réseau des alternatives forestières.
- 
- **Le volume de bois prélevé ne dépassera pas l'accroissement annuel de la forêt,** compte tenu des rémanents. La Région s'appuiera sur le travail de l'Institut Forestier National qui donne accès à une évaluation globale de la ressource au niveau régional
  - **La Région poursuivra le soutien aux chaufferies collectives** approvisionnées par la ressource locale en bois. Afin de veiller à la pérennité de la ressource, une charte régionale de l'approvisionnement

sera élaborée. Les installations destinées principalement à la production d'électricité ne seront pas soutenues,

- **La Région incitera à intensifier l'utilisation du bois dans les constructions et favorisera l'utilisation de bois local,**
- **La Région ne subventionnera pas les constructions ayant recours au bois exotique,**

- **La Région soutiendra les collectivités qui auront une politique d'acquisition forestière** : aide/ha plafonnée, cofinancement d'emplois pour travailler sur l'acquisition de biens vacants, réduction du morcellement forestier,
- **La Région mettra en place des formations sur le respect des sols, de la biodiversité et des peuplements forestiers**, obligatoires pour les entreprises d'exploitation forestière demandant des aides de la Région.

# Énergie

La transition énergétique, politique à présent engagée au niveau national, sera portée par les élus écologistes dans la nouvelle Assemblée Régionale.

## Actions de partenariat

- **Confirmation du rôle moteur du « Pôle énergie » d'Héricourt** dans l'accompagnement à la formation, à l'autocontrôle des professionnels du bâtiment (rénovation BBC et au-delà) et dans la coordination de ces formations avec les organismes compétents ; son emprise sera élargie en décentralisant des formations sur l'ensemble du territoire, près des entreprises ,
- **Sensibilisation des partenaires à l'utilisation de matériaux innovants** et biosourcés dont la vitrine est la Maison des Energies à Héricourt,
- **Mutualisation des moyens techniques et financiers nécessaires à la rénovation thermique** afin de mettre en synergie toutes les dynamiques ,
- **Développement d'un réseau territorial de plateaux techniques de formation initiale et continue** aux gestes de mise en œuvre, en lien avec les acteurs du territoire afin que les professionnels acquièrent une plus grande polyvalence dans le cadre des rénovations énergétiques,
- Création de **formations permettant chaque année la qualification de plus de 1000 professionnels du bâtiment** sur les énergies renouvelables, les techniques d'isolation et de ventilation et la maintenance des équipements. Réalisation d'outils pédagogiques en partenariat avec les organismes professionnels ,
- **Poursuite de l'accompagnement financier des projets de construction BEPOS** (Bâtiment à Energie POSitive) et de réhabilitation basse consommation,
- Maintien et développement des appels à projets TEPOS (Territoires à Energie POSitive),
- **Création, avec la nouvelle Région ACAL (Alsace Champagne Ardenne Lorraine) d'un pôle Grand-Est investissant dans des unités de recherche et de fabrication d'éco-matériaux** ,

## Bâtiment

Les bâtiments résidentiels et tertiaires sont responsables de 46% de la consommation finale d'énergie, de 21% des émissions de gaz à effet de serre, de la production de 35 % des déchets et de l'utilisation de 50 % de toutes les matières premières. En Bourgogne, 8,6 % des habitations sont déclarées inoccupées en 2009. Plus de 60 % de ces logements vacants ont été construits avant 1949 ; ils nécessiteraient souvent d'être réhabilités. Entre 13 et 15% de la population sont concernés, plus de 30% en 2020 si rien n'est fait. Ces personnes consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques. D'où l'urgence sociale à réduire les consommations d'énergie.

La demande en logements devrait évoluer puisque notre région comptera davantage de ménages âgés et de personnes seules, moins de familles et de ménages actifs (6 000 logements par an pour la Bourgogne). Le logement devra être également adapté pour répondre au vieillissement de la population dans l'optique d'un maintien à domicile de personnes moins autonomes. C'est pourquoi il faut aller plus loin que « Le Plan Bâtiment de Demain » mis en place en Bourgogne en 2013 en s'appuyant sur les mesures suivantes :

- **élaboration du programme régional pour l'efficacité énergétique** prenant en compte les nouveaux objectifs nationaux ,
- **création d'un service public régional de l'efficacité énergétique** pour :
  - **accompagner les particuliers** lors de leur démarche de rénovation énergétique<sup>8</sup> ,
  - **démultiplier le nombre de plateformes territoriales de la rénovation énergétique** en lien avec les agglomérations et les Pays, afin que ce service public gratuit et indépendant soit assuré sur l'ensemble du territoire urbain et rural. Pour cela s'appuyer sur les réseaux des Espaces Infos Energie et mettre en place un service itinérant ,
- **intensification du dispositif Effilogis** en direction de l'habitat privé, des bailleurs sociaux privés et publics, des collectivités en mettant la priorité sur la lutte contre la précarité énergétique,

<sup>8</sup> Cet accompagnement peut être financier : création d'un fonds de garantie, de tiers-financement. Il permet d'avancer aux particuliers le coût de leurs travaux de rénovation thermique, en se remboursant sur les économies d'énergie réalisées

- **appel à groupements d'entreprises** pour que les différents corps de métiers se coordonnent et proposent une offre groupée de travaux pour pouvoir répondre à des appels d'offre d'envergure ,
- **plan de rénovation énergétique BBC de tous les lycées à l'horizon 2050** en concertation avec les utilisateurs,
- plan de rénovation avec objectif 2030 concernant le reste du patrimoine, dont le siège du conseil régional ,
- organisation d'un séminaire régional « Patrimoine et empreinte écologique » ,
- **création d'un fond de garantie pour les publics les plus précaires et les copropriétés** ,
- poursuite et développement des partenariats avec les organismes bancaires et/ou les fournisseurs d'énergie pour mettre en place des outils financiers adaptés aux capacités des ménages.

## Préparer l'autonomie énergétique de la région

En 2009, 4 244 GWh ont été produits à partir de sources renouvelables en Bourgogne : 93% sous forme de chaleur (bois-énergie surtout) et 7% sous forme d'électricité. L'objectif pour 2020 est de 10 000 Gwh. Cette politique doit se renforcer en utilisant les nombreuses ressources de la nouvelle région pour cela : bois, vent, soleil, effluents d'élevage et d'industrie agro-alimentaire, déchets, cours d'eau<sup>9</sup>. Les écologistes proposent :

- **De préparer une Région 100 % énergies renouvelables, 0 % énergies fossiles et fissiles pour 2050** ,
- **L'éco-conditionnalité de toutes les aides de la Région** selon des critères dont le « bilan carbone » sera un des points d'entrée ,
- **La mise en place d'un syndicat public d'énergie** dans le but de garantir l'indépendance énergétique ,
- **L'organisation en coordination avec le massif des Vosges de la gestion de la ressource forestière** ,

<sup>9</sup> Le parc éolien en Bourgogne est de 215 éoliennes réparties sur 18 parcs. Objectif dans le SRCAE pour 2020 : 1500 MW installés soit 500 à 600 mâts pour l'éolien terrestre et 2,5 MW installés, soit 500 mâts pour le micro-éolien. Point d'appui : un cluster éolien « Wind 4 future » est installé en Bourgogne, des mâts d'éoliennes sont fabriqués au Creusot.

- **Le soutien aux entreprises et projets novateurs engageant la Région vers l'autonomie énergétique** ,
- **L'opposition ferme à la promotion du Pôle nucléaire Bourgogne et à l'ouverture d'une mine de charbon dans la Nièvre** ,
- La lutte contre l'étalement urbain et l'appui à la mixité des territoires entre logement et activités ,
- **L'aide au développement de projets citoyens** afin d'encourager les mouvements de reprise en mains de l'énergie : « la transition énergétique locale par les citoyens » afin de produire et consommer localement sa « propre » énergie<sup>10</sup> ,
- Soutien à la construction d'unités de méthanisation si :
  - le maître d'ouvrage a les capacités techniques de réaliser un ouvrage sûr (fuites de méthane) et produisant des digestats équilibrés épandables sans risque,
  - la taille de la structure ne nécessite pas des approvisionnements trop éloignés (max 30 km),
  - l'utilisation de plantes dédiées ne dépasse pas 10 %.

## Préparer la sortie du nucléaire

- **s'opposer à tout financement du Conseil Régional dans la filière nucléaire**,
- **créer un Fonds de prévention sociale pour la sortie du nucléaire** remplaçant les subventions directes et indirectes versées à la filière,
- **donner la priorité des aides à l'accès aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie aux personnes les plus défavorisées**,
- **développer la vulgarisation des travaux de recherche sur les technologies des énergies renouvelables** (bilan carbone, recyclage,..)
- **développer des pépinières d'entreprises axées sur la reconversion énergétique** (emplois de proximité) et aider les coopératives (Enercoop).

<sup>10</sup> Intérêt : impliquer chacun dans la transition et faciliter la compréhension des enjeux ; mobiliser l'épargne pour un développement local sans intermédiaires financiers ; partager collectivement les bénéfices d'une ressource commune, appartenant à tous ; maîtriser localement et de façon démocratique les décisions en faveur de l'intérêt collectif local ;

# Transports

Le trajet domicile-travail moyen dans notre région est 17 km, trois fois sur quatre en voiture. Après des décennies d'aides publiques orientées vers la route, les transports sont les premiers consommateurs de pétrole, les premiers émetteurs de CO<sub>2</sub>, les premiers responsables de la pollution atmosphérique.

Avec constance et opiniâtreté, les élus écologistes travaillent à une transition vers des transports collectifs plus sûrs, moins polluants, plus confortables, au service de tous. Sur des dossiers importants, les faits leur ont donné raison, un exemple récent étant la coupable obstination mise par la droite et la gauche à subventionner l'aéroport de Dijon jusqu'à l'année dernière, alors que la faillite économique était prévisible depuis longtemps.

Il est temps maintenant de tenir compte des réalités, et d'arrêter ce double jeu qui consiste à verdir, à écologiser les discours généraux et à maintenir la même politique des transports. L'État et les collectivités dépensent encore quatre fois plus pour le réseau routier que pour le ferroviaire (12 milliards contre 4 milliards d'euros par an en 2010). A leur compétence ferroviaire sur les TER, la loi NOTRe ajoute aux régions les transports hors agglomérations, gares routières, cars, transports scolaires, lesquels pourront être à nouveau confiés aux départements !

Seul un programme régional écologique, cohérent, peut répondre aux problèmes posés par les transports, parce que ceux-ci sont au carrefour de très nombreuses problématiques :

- **SANTE** : Stress des encombrements, des temps de transports trop longs, des risques de retard – Bruit - Pollution atmosphérique,
- **SECURITE** : Accidents routiers, insécurité pour les vélos - Diminution du personnel dans les gares et les trains,
- **ENVIRONNEMENT** : Trames vertes et bleues contrariées, coupures de l'espace par les grandes infrastructures de transport, imperméabilisation de vastes surfaces de routes, échangeurs, parkings
- **CLIMAT** : Emission de gaz à effet de serre,
- **ENERGIE** : Consommation d'énergies fossiles, coût en hausse participant à la précarisation,

**Les élus écologistes auront pour priorité les objectifs suivants :**

- le **développement de transports souples irrigant le territoire** (TER, tram-trains, cars et bus à haut niveau de service),
- la **réorientation massive des investissements de la route vers les modes moins polluants** ,
- L'adoption de **politiques d'urbanisme limitant l'étalement urbain**,
- **l'accès de tous à des transports collectifs**, permettant de maintenir le lien social y compris en banlieue et dans les pays ruraux,
- **Reconversion des industries automobiles** vers la production de véhicules individuels plus légers, moins consommateurs et moins polluants.

**Les écologistes proposent de :**

- **mettre un terme aux suppressions de TER** et impulser un nouveau développement de l'offre,
- **promouvoir le THNS** : Train à Haut Niveau de Service qui privilégie le transport du quotidien et non les grandes LGV coûteuses,
- **conforter le réseau ferré actuel** :
  - la ligne du Revermont, importante pour la desserte des villes du Jura, mais aussi dans les liaisons Alsace-Lyon ; son optimisation évitera de créer une branche Sud TGV par la Bresse,
  - la ligne de la Bresse, moderne et rapide, est un axe Nord Sud alternatif à la ligne bien chargée de la Saône, dite PLM, Dijon-Chalon-Mâcon-Lyon,
  - la ligne Andelot/la Cluse avec jonction à la ligne des carpates (Bourg-en-Bresse – Bellegarde),
  - la ligne TER Morvan, Paris Auxerre Clamecy / Avallon,
  - les liaisons transfrontalières Pontarlier-Vallorbe, Pontarlier Neuchâtel –val de Travers, Morteau-Le Locle, Belfort – Bienne ,

- étude **pour tripler la voie ferrée actuelle entre Villars les Pots et Dijon**, problème majeur, sur une double voie où se superposent TER, frêt et TGV et où les TER sont toujours pénalisés ,
- **amélioration des liens ferroviaires inter-cités** (= trains d'équilibre du territoire) dont la ligne Paris-Bâle, pour laquelle il faut **maintenir les quatre allers-retours actuels entre Paris et Mulhouse et l'arrêt en gare de Lure** ,
- **achever la VFCEA** (voie ferrée centre Europe Atlantique), premier axe Est-Ouest au sud de Paris, par l'électrification de Nevers à Chagny et sa liaison avec la ligne TGV Paris Lyon à Montchanin,
- Plus un sou pour financer le TGV, refus strict du financement des deux dernières sections ,
- **conforter les aides aux plate-formes de mobilité**, acteurs essentiels de la mobilité pour tous, qui aident notamment les demandeurs d'emploi à résoudre leur problème de mobilité,
- **créer une plateforme numérique de mobilité intermodale du type Mobigo** existant en Bourgogne, permettant de préparer les déplacements quel que soit le mode emprunté (train, bus, tram, car, vélo, covoiturage, autopartage...),
- **favoriser l'intermodalité avec les modes doux**, faire que chaque gare soit équipée d'un point d'échange multimodal avec quai bus, abri à vélo sécurisé, parking de co-voiturage et d'autopartage ,
- **mettre en place un titre unique de transport au niveau régional ou par zones correspondant aux bassins de vie**
- **établir une politique tarifaire attractive** : prise en compte du taux d'effort, baisse de l'abonnement des voyageurs en cas de retards/ou baisse de la subvention par la collectivité ,
- **rendre la liaison Besançon Dijon très attractive pour bien créer cette notion de pôle entre les deux villes capitales : TER à ½ tarif pour tous ;Engager la Région dans la mise en place d'une Autorité Organisatrice de Transport Transrégionale** pour les marchandises au niveau du Grand Est.
- **Favoriser et réguler l'installation de plates-formes de transbordement et d'opérateurs ferroviaires de proximité** ,
- **Inciter les industriels à une utilisation du fret ferroviaire dans le cadre la politique de responsabilité sociale des entreprises**,
- **Renforcer** avec le canton de Neuchatel et le canton de Vaux **le rôle stratégique de la gare de Frasne** (concept écologique de l'Etoile de Frasne) ,
- **Harmoniser la taxe sur la carte grise en l'alignant sur le montant adopté en Bourgogne**,
- Négocier avec la SNCF, l'ouverture des TER à de petits entrepreneurs pour des services aux usagers (ventes petits déjeuners le matin...),
- **ne financer aucune opération d'élargissement ou d'augmentation du réseau routier ou autoroutier**,
- **mettre fin au soutien aux aéroports de Dijon et de Dole** ; la région ne doit pas favoriser le développement de l'aviation d'affaires, ni des transports aériens, ne pas envisager le projet de canal Saône-Moselle et Saône-Rhin, ni les études liées à ce projet,
- Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale prévue dans la loi NOTRe, expérimenter **un versement transport régional et une taxe poids lourd**. Notre région frontalière subit en effet une trafic important de poids lourds venant de Suisse et d'Allemagne,
- Dans le cadre du développement de la voiture électrique<sup>11</sup> décidé par l'Etat, veiller à ce que les bornes de recharge soient alimentées par des énergies renouvelables,
- soutenir les projets de train/tramway (ex : agglomération du Nord Franche-Comté en liaison avec la ligne Belfort-Delle).

Pour les marchandises, après la chute organisée du fret ferroviaire, on peut réellement parler de politique du « tout camion ». Il faut :

<sup>11</sup> Nous considérons cependant que la voiture électrique ne résoudra ni la pollution (déplacée au site de production de l'électricité), ni l'encombrement des routes,

# Santé

Pour les écologistes, la situation sanitaire actuelle est une question prioritaire au même titre que l'emploi ; elle est révélatrice d'un système particulièrement inégalitaire, d'une crise profonde du système médical et de la dégradation générale de notre environnement. Souvent abordée en termes financiers catastrophistes pour alerter sur l'augmentation des dépenses de ce secteur, la santé dans sa globalité ne semble pas constituer un enjeu politique national. Or une étude américaine de septembre 2015 calcule que la pollution de l'air tue 3,5 millions de personnes chaque année, soit plus que le sida et le paludisme... et que ce chiffre pourrait doubler d'ici 2050 ! Notre société, hypersensibilisée à l'inégalité d'accès aux soins – la question des « déserts médicaux » le montre – est moins sensible aux inégalités sociales face à la maladie et à la mort ; elles sont pourtant les plus fortes d'Europe. Et ces inégalités de fait recouvrent les déséquilibres dans le secteur de la recherche (peu de recherche sur les cancers professionnels par exemple). Nous sommes confrontés à une vraie crise sanitaire se traduisant par l'augmentation des affections de longue durée que l'on n'hésite plus à qualifier d'épidémies modernes (cancers, diabète, maladies cardiovasculaires). Le poids financier de ces maladies chroniques empêche toute politique réelle de prévention.

La politique de santé publique ne saurait se réduire à un système de soins, aussi performant soit-il, alors que l'état de santé est déterminé à 70% par des facteurs sociaux et environnementaux (niveau d'étude, conditions de travail, style de vie, hygiène du milieu...). C'est donc sur ces éléments que doivent porter les efforts.

L'échelle régionale est pertinente pour un plan « santé solidaire » contre des maladies liées à l'environnement (obésité, cancer, stress, pollutions chimiques...). Nous devons poser les bases d'un nouveau paritarisme réunissant usagers, élus territoriaux et professionnels de la santé dans un Conseil Régional de Santé. Il s'agit de régionaliser la gestion du système de santé en fonction d'objectifs décidés par ce Conseil Régional de Santé, indépendamment des sociétés privées. Certains constats inquiétants pour la Bourgogne- Franche-Comté, au vu de l'étude réalisée par l'ORS, peuvent d'ores et déjà être avancés :

- le vieillissement de la population est plus marqué qu'au niveau national, les situations d'isolement augmentent,
- la précarité liée à l'insuffisance de revenus est inégalement répartie sur la région,
- les disparités infra-régionales concernant les indicateurs de mortalité sont importantes,
- l'offre de soins libérale disponible est inférieure à la moyenne nationale ; certaines zones sont particulièrement sous-dotées.

Nos propositions s'articulent autour de 4 axes : recherche, prévention, communication, soins.

## Recherche :

- **Réaliser une étude des cancers croisés avec facteurs environnementaux sur l'ensemble de la région** au sein du Cancéropôle, complétant l'étude de l'ORS sur les disparités territoriales ; cf. initiative CIRCE en région Lorraine ,
- **Soutenir l'Observatoire Régional de la Santé (ORS)** dans sa mission de structure ressource ,
- **Réaliser un atlas régional des maladies professionnelles ,**

## Prévention :

- **Appels à projets en direction des entreprises pour favoriser la transition écologique de leurs conditions de travail** (imprimeries, pressings, entreprises de peinture...),
- Médecine environnementale : **mise en place de conseillers médicaux en environnement intérieur**, intervenant après avis médical ,
- **Développer les repas bio et les repas végétariens de substitution dans tous les établissements attachés au CR,**
- **Encourager les activités physiques dans les milieux naturels** (marche, jardinage, travaux en forêt, et soutenir les structures associatives y œuvrant (randonnée, jardinage...),

- **Faciliter une plus grande liberté en terme de choix de soins complémentaires** (médecines douces).

#### **Formation/communication :**

- **Appel à projets santé dans les classes de lycées ,**
- **Former les élus à la santé environnementale ,**
- **Former les professionnels de santé à la santé environnementale** (partenariats avec les IFSI et avec l'université),
- **Développer les liens entre les acteurs d'éducation pour la santé** (professionnels de terrain, associations d'habitants ou de consommateurs) et les professionnels ressources (Comité Régional d'Education pour la Santé, Protection Maternelle et Infantile, Santé Scolaire),
- **Créer un module de formation santé environnementale pour les futurs travailleurs sociaux ,**
- **Former des animateurs sportifs pour les malades éloignés du sport ,**

- Soutenir le Comité Régional d'Éducation pour la Santé (CRES) dans sa mission de structure spécialisée référente,
- **Organiser des États généraux de la santé ,**
- Développer une formation professionnelle continue de qualité pour les métiers de soins et d'accompagnement, notamment dans les secteur gériatrique et psychiatrique.

#### **Accès aux soins :**

- **Encourager la création de Maisons de Santé** (il y en a actuellement 75 en BoFC) et de centres de santé dans les zones en tension ,
- **Allouer des bourses pour internes stagiaires dans les maisons et centres de santé et/ou « déserts médicaux » ,**
- **Soutenir les hôpitaux de proximité,**
- Soutenir les dispositifs de télé-médecine pour faciliter et accélérer les diagnostics urgents en direction de certaines catégories de population isolées ; mais veiller à ce que cette technique ne soit pas utilisée pour pallier l'absence de professionnels de santé dans les territoires ruraux.

# Démocratie et transparence

Pour les écologistes les pratiques politiques sont déterminantes pour la réussite des actions entreprises. L'exemplarité c'est d'abord le non cumul des mandats, mais aussi la présence effective dans les différents groupes de travail, la coordination entre élus. Mais les parlementaires régionaux écologistes ont aussi à cœur un fonctionnement plus démocratique et plus participatif de l'institution, avec une consultation régulière des citoyens, une communication plus rapide, transparente et efficace, ainsi que la création d'espaces de co-construction des politiques publiques. Faire de la politique autrement, c'est possible ; on doit :

- **Organiser les enquêtes publiques très en amont des projets pour laisser le temps au public et aux acteurs concernés de s'exprimer** ; une réelle étude de leurs propositions suivie d'échanges peut ainsi déboucher sur la co-construction de projets alternatifs si nécessaire,
- **Améliorer les dispositifs de participation** qui pèchent souvent par leur faible fréquentation : varier les heures des réunions ouvertes au public, en limiter la durée et équilibrer les temps de parole ; organiser des forums citoyens thématiques,
- **Donner la possibilité à tous les citoyens de s'exprimer sur les projets structurants à travers le droit d'interpellation populaire**, la plateforme dématérialisée des débats publics et le partenariat avec la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),
- Dans un souci de transparence, **développer l'administration régionale numérique**, créer une plateforme des aides régionales, un portail des marchés publics régionaux et poursuivre la diffusion en direct des séances plénières,
- **Mettre en place un forum permanent des acteurs de la culture** (cf chapitre Culture),
- **Mettre en place des budgets participatifs significatifs sur un objectif partagé** (vie lycéenne, offre culturelle, etc). Les budgets participatifs dans les lycées donneront aux élèves le pouvoir de changer leur quotidien en réfléchissant à la manière de dépenser l'argent commun, d'allouer des ressources,

- **Mettre en place un service universel de médiation** sur l'ensemble du territoire régional et pour les collectivités territoriales et les services publics,
- **Faire évaluer la responsabilité sociétale de l'institution par un organisme indépendant selon 3 critères de résultats: environnementaux, sociaux et économiques.**

## A propos de la fusion des régions (loi NOTRe)

Cette loi comprend plusieurs volets dont la fusion des régions (pour nous Bourgogne – Franche-Comté) et la définition des nouvelles compétences des régions. Si l'objet de l'élection des 6 et 13 décembre n'est pas de revenir sur cette loi, nous souhaitons rappeler l'analyse qu'en a faite notre mouvement. Les écologistes prônent depuis longtemps le renforcement du rôle des régions pour qu'elles soient fortes, autonomes, capables de déterminer de nouveaux modèles de développement ; qu'elles disposent donc de véritables compétences. Des régions fortes ne signifient pas forcément des régions grandes, ni des régions très peuplées. Les écologistes souhaitent depuis longtemps que le mille-feuilles territorial soit réduit et revendiquent la suppression des départements.

La réforme qui a conduit à la fusion des régions apporte donc des réponses positives mais laisse un arrière-goût d'inachevé :

- parce que la concertation n'a pas été suffisante,
- parce que nous prônions une méthode qui commence par la redéfinition des compétences et des moyens fiscaux des régions avant d'en définir les périmètres, or c'est le contraire qui a été fait,
- parce que les transferts de compétences aux régions et leur autonomie fiscale sont insuffisants

Cela-dit, les écologistes de Bourgogne – Franche-Comté utiliseront tous les moyens de cette grande région pour faire avancer la Transition Ecologique. Ils feront tout pour que cette nouvelle grande région reste proche des citoyens et soit à leur service.

## **Transparence financière : un engagement fort**

- **La Région exigera de la part des banques avec lesquelles elle travaillera des engagements précis dans la lutte contre la fraude fiscale ,**
- **Les établissements devront obligatoirement communiquer à la Région**

**leur présence dans les États et territoires non coopératifs en matière fiscale ,**

- **Les établissements bancaires qui veulent travailler avec la Région devront exposer les procédures et les outils qu'ils mettent en œuvre pour limiter le financement de projets polluants ou nuisibles (industries du charbon, du pétrole, achat d'armes à l'international...) et pour lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale.**

## Coopération et solidarité internationales

Sans cesse attaquée par les élus du Front National, la compétence du Conseil régional à agir aux niveaux européen et international doit absolument être conservée. Le monde actuel est fondé sur une interdépendance planétaire généralisée et la réussite du projet écologique ne peut se limiter à des frontières régionales ou nationales. D'autre part la BoFC, terre de passage et région frontalière ne saurait vivre en vase clos. Les collectivités locales - et en particulier la Région - constituent l'échelon approprié pour développer des partenariats concrets à dimension humaine. Mais construire des solidarités avec d'autres régions du monde exige la motivation des habitants, la reconnaissance de l'autre avec ses différences et une stratégie concertée de développement soutenable. Pour être pertinente l'action à l'international devra :

- **donner la priorité aux régions des pays du Sud**, fondée sur notre responsabilité historique dans le mal développement et sur l'urgence humanitaire et écologique,
- **s'impliquer particulièrement dans le développement territorial et notamment rural** parce que les paysanneries du monde forment encore partout les gros bataillons de la faim et de la misère. Les agricultures paysannes (l'élevage, la pêche, la foresterie..), l'activité encore majoritaire dans le monde, doivent continuer à nourrir et à employer le plus grand nombre, et entretenir l'environnement pour tous,
- **réaffirmer la prééminence de l'humain sur l'économique** en se démarquant de l'orientation nationale et de la politique de l'actuelle région Bourgogne, qui consiste à confondre coopération décentralisée et export pour le plus grand profit de nos entreprises ,
- **favoriser les partenariats entre collectivités, institutions et associations plutôt que les actions individuelles** ,
- s'appuyer sur un fonctionnement transversal du Conseil Régional, l' « international » pouvant concerner tous les domaines d'activités ,
- mettre en place des processus réguliers d'évaluation des politiques « ici et là-bas ».

### Nos propositions :

- **faire voter une véritable politique publique de solidarité par la Région**, l'inscrire durablement dans une complémentarité nécessaire avec les Etats dont seuls les moyens et les régulations internationales sont à la hauteur des enjeux,
- **Initier des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités des pays pauvres**, portant un projet de développement soutenable ,
- Soutenir les projets de coopération culturelle et sportive, et les partenariats dans le secteur du développement soutenable s'inscrivant dans la durée et portés par des acteurs collectifs,
- **Renforcer la mobilité européenne et internationale des lycéens et apprentis avec un objectif linguistique et d'accès à l'autonomie sur des séjours de plusieurs mois**,
- **redéfinir les conventions de coopération existantes suivant des critères écologistes, sociaux et culturels**: ex: partenariat de recherche sur les maladies de la vigne en agriculture biologique, échange de stagiaires bourguignons et sud-africains issus des townships etc. en lien avec les acteurs sur le modèle du CERCOOP de Franche-Comté,
- **Soutenir les collectivités confrontées à l'arrivée de réfugiés pour un accueil digne et conforme à la Charte des Droits Humains** (logement, soins, éducation) ,
- **Réduire les budgets de représentation dans ce secteur.**

# Education

Les compétences, en matière éducative sont partagées. L'idée que la Région ne s'occuperait que des aspects matériels (bâtiments, fonctionnement, ...) est non seulement réductrice mais fautive : à travers la compétence régionale de la formation professionnelle, de l'orientation (pour partie), à travers la gestion d'une majorité des agents des lycées, du fonctionnement même des établissements, la Région doit établir une coopération sincère et transparente avec ses partenaires. Ce sera l'objectif prioritaire des élus écologistes pour la mandature à venir. La « formation tout au long de la vie », heureuse formule qui ne doit pas rester un objectif lointain, impose de travailler dans plusieurs directions :

- Une méthodologie renouvelée marquée par la coopération entre les partenaires concernés, le Rectorat d'Académie, les organismes professionnels de formation, les syndicats,
  - dans l'élaboration et le suivi des schémas de formation,
  - dans l'élaboration et le suivi des plans d'équipements,
  - dans le suivi des agents (conditions de travail, plan de carrière, etc...),
- Des actions poursuivies et renforcées pour certaines, nouvelles pour d'autres.

En direction des jeunes en général

- Expérimenter un Passeport pour l'Avenir visant une plus grande autonomie des jeunes entre 18 et 26 ans,
- Accompagner la création d'associations de mineurs
- Développer les réseaux de transports en commun vers les lieux d'études,
- **Impulser la création d'un service d'accompagnement personnalisé à l'insertion professionnelle des jeunes.**

En direction de la formation professionnelle

- Participer, avec le Rectorat, à la moralisation des stages en entreprise par l'élaboration d'une charte éthique,
- garantir la gratuité des équipements professionnels pour les lycéens

professionnels et les apprentis.

Pour les lycéens

- **garantir la gratuité des manuels scolaires,**
- **Mettre en place un plan régional de lutte contre le décrochage scolaire en partenariat avec le Rectorat,**
- **Soutenir la mise en place d'un établissement public expérimental ouvert aux élèves en rupture scolaire majeure non limité à la re-préparation des examens,**
- Multiplier les occasions de rencontre entre les lycéens/étudiants et les métiers d'avenir,
- Poursuivre la mise en place des Espaces Numériques de Travail dans tous les établissements.

**Dans la participation à la transition écologique**

- renforcer les équipements des lycées en prenant en compte la durabilité, les coûts d'entretien et la mutualisation,
- poursuivre le dispositif « zéro phyto » dans les lycées (formation des agents, achat matériel adapté), poursuivre l'utilisation de produits bio d'entretien et la formation des agents et poursuivre la formation des équipes d'agents à l'éco-maintenance,
- sécuriser les parkings à vélos, systématiser le tri sélectif, lutter contre le gaspillage de papier,
- Généraliser le dispositif EcoLycées dans les lycées et les CFA (agenda 21, budgets participatifs),
  - Engager résolument la conversion écologique des services de restauration des lycées,
  - généraliser une restauration locale et bio (80 % des repas bio),
  - proposer un repas de substitution végétarien chaque jour dans tous les établissements,
  - interdire l'achat de poissons pêchés en eau profonde, n'acheter que des oeufs bio ou élevés en plein air,
- **Soutenir l'innovation pédagogique dans les domaines de l'Education à**

**la Nature et au DD et de la sensibilisation au bien-être animal, en partenariat avec le rectorat,**

- Les représentants de la Région dans les conseils d'administration des lycées devront y siéger effectivement sous peine de réduction de leurs indemnités,
- privilégier l'usage de logiciels libres en partenariat avec le rectorat.

**Dans l'ouverture à la société et au monde**

- **Renforcer la mobilité européenne et internationale des lycéens et**

**apprentis,**

- Faciliter la rencontre des lycéens et apprentis avec les artistes,
- Définir et soutenir des actions et ateliers de décryptage des médias,
- Poursuivre et amplifier l'action « lycéens et apprentis au cinéma »,
- Soutenir et développer le programme « lycéens au spectacle vivant »,
- Accueillir des activités associatives et culturelles dans les lycées pour créer des espaces de rencontre entre les citoyens et les associations.

# Université

Le processus de fusion des deux anciennes régions éclaire d'un jour nouveau le rapprochement, déjà largement avancé, des deux universités. Bien que ce domaine n'entre pas dans les compétences strictes du Conseil Régional, il ne peut que s'en préoccuper, au minimum sur deux aspects : l'équilibre des territoires et la formation professionnelle. Il faut donc poursuivre et renforcer le partenariat Région – Université. Parmi les premiers dossiers mis en évidence par la fusion, l'équilibre des deux métropoles que constituent Dijon et Besançon est une priorité. Les élus écologistes s'attacheront à la réussite de ce bi-pôle. Dans le maintien de cet équilibre la répartition des formations ainsi que des laboratoires de recherches joue un rôle majeur. Pour ce qui concerne la formation professionnelle, les élus écologistes veilleront à l'inscription des formations liées à la transition écologique.

- **Soutenir la modernisation de sites universitaires**, des locaux, des logements et des moyens de communication,
- Réunir au sein d'un observatoire de la recherche les chercheurs publics et privés, l'administration, les représentants des universités, les élus et les citoyens,

- **Développer des connaissances d'intérêt social et écologique avec la mise en place de partenariats sur des projets de recherche,**
- **Soutenir l'innovation qui vise à la transformation écologique de notre économie,**
- **Développer les « programme chercheurs-citoyens » tels que mis en place en région Nord-Pas de Calais :** Ce dispositif permet de financer des programmes de recherche reposant sur une collaboration entre laboratoires et associations à but non lucratif. Les projets doivent associer au moins un laboratoire de recherche régional et une association à but non lucratif. Le terrain d'expérimentation doit être situé dans la région,
- **Favoriser la qualité de vie des étudiants :** transports, logement, santé, alimentation, mobilité internationale,
- **Inciter au développement du bio dans les restaurants universitaires et à la création d'un menu de substitution végétarien.**

# Culture

- **Affirmer fortement l'importance de la culture dans la vie régionale en y consacrant chaque année un pourcentage minimum et incompressible du budget régional (au moins 3% - en FC c'est un peu moins de 2% actuellement soit environ 9,5 M€) et en lui donnant toute sa place dans la Conférence des collectivités territoriales et donc les choix politiques des collectivités,**
- **Mettre en place un forum permanent des acteurs culturels** afin d'associer les professionnels et les publics à la définition de la politique culturelle de la collectivité régionale,
- **Créer un label « Territoire de Culture »** qui valorisera les territoires qui feront le choix d'une politique culturelle locale ambitieuse et structurée,
- **Identifier et soutenir sur l'ensemble du territoire les lieux culturels structurants et veiller à la préservation d'un réseau dense,**
- **Promouvoir la mise en place de structures coopératives de la culture** qui favoriseront les échanges entre acteurs culturels, les dynamiques de projets et la mutualisation des emplois,
- **Renforcer les actions artistiques et culturelles auprès des jeunes, à l'école mais aussi hors de l'école,**
- **Favoriser l'accès à l'art et la culture sous toutes leurs formes dans tous les lieux de vie et les moments de vie des personnes,** notamment en développant la diffusion artistique et l'accès à la culture auprès des salariés et des employés sur les lieux de travail,
- **Favoriser les pratiques artistiques amateurs et soutenir les acteurs professionnels encadrant ces pratiques,**
- **Soutenir les éco-festivals, les éco-manifestations et toutes les démarches écologiques dans l'organisation des événements** à travers une charte des festivals éco-responsables,
- **Faire de la culture un facteur de cohésion sociale** en s'impliquant pleinement auprès des associations soutenant des projets de lutte contre les préjugés, les discriminations, le racisme et en favorisant les projets de vivre-ensemble, les projets interculturels et intergénérationnels,
- **Impulser et soutenir des projets culturels, scientifiques et sportifs de coopération interrégionale,**
- **Renforcer l'accès à des formations professionnelles artistiques sur tout le territoire de la Région** et accompagner fortement l'insertion professionnelle des jeunes artistes,
- **Soutenir l'emploi associatif,** notamment dans le domaine culturel,
- **Créer un centre de ressources (soutien administratif et logistique) dédié aux associations culturelles.**

## **Handicap, discrimination**

- **améliorer l'intermodalité spécifique TER/taxi/bus pour les personnes handicapées,**
  - **effectuer un diagnostic sur l'accessibilité des lycées et programmer un plan pluriannuel de mise en conformité permettant de respecter la loi de 2005,**
  - **valoriser les Ecoles Régionales d'Enseignement Adapté par l'accueil à parité égale de personnes valides et de personnes handicapées,**
  - **soutenir les parcours de formation des jeunes handicapés de même que leur débouché professionnel,**
  - **faire en sorte que les personnes handicapées puissent vivre dignement**
- chez elles avec des programmes de coopération ciblés et concrets,
  - **initier auprès des jeunes des lycées des programmes de lutte contre le racisme et les discriminations,**
  - **la Région devra être exemplaire en matière de gestion inclusive et non discriminatoire des ressources humaines,**
  - **la Région doit devenir terre d'asile pour participer, en lien avec les initiatives associatives et citoyennes, à un accueil digne et chaleureux des réfugiés qui fuient leur pays.**

# Sport

Quatre Français sur cinq ne pratiquent pas assez d'activité physique. La promotion du sport et la lutte contre la sédentarité sont des enjeux de santé publique. Il faut donc que le slogan « le sport pour tous » adopté par nos deux Conseils régionaux se traduise concrètement par une politique d'encouragement de toutes les catégories de population à une pratique réelle et pas seulement à une consommation du sport-spectacle.

L'activité sportive requiert pour les associations, comme pour les clubs professionnels des infrastructures lourdes en investissements : stades, gymnases, ainsi que d'importants budgets de fonctionnement (entretien, énergie, déplacements). La Région choisit généralement de soutenir quelques clubs professionnels à gros budget que l'on imagine porteurs de résultats glorieux avec un espoir de retombées économiques ; les autres associations sportives se partagent les miettes. Dans le sport professionnel, on observe parfois de fortes dérives, certains clubs s'empressant d'acheter des éléments prometteurs en les enlevant aux clubs formateurs. Ainsi les deux régions ont-elles soutenu de nombreux clubs professionnels par des subventions énormes à travers le fonctionnement de leurs centres de formation ou de leurs équipements (Auxerre, Dijon, Sochaux...). Parallèlement des terrains de sport de lycées attendent une rénovation pour pouvoir accueillir les élèves en toute sécurité. D'autre part, indépendamment de leurs retombées négatives sur l'environnement, il est permis de s'interroger sur l'intérêt réel des sports mécaniques. Le choix écologique est de permettre la pratique du sport pour le plus grand nombre, parce que porteuse de santé, de lien culturel et social. Il ne s'agit pas de supprimer la compétition sportive professionnelle, mais plutôt de valoriser les vrais amateurs et d'encourager la fidélité aux associations.

## PROPOSITIONS

- Elaborer, à l'instar de la Franche-Comté, **une charte en faveur d'une activité sportive à haute qualité humaine et environnementale** avec les grandes

fédérations sportives ; cette charte, dont la signature conditionnera l'octroi d'aides, proposera de :

- **Soutenir des activités adaptées au plus grand nombre** (familles, seniors, handicapés, et pas seulement les jeunes),
- **Créer une formation en direction des animateurs bénévoles avec un volet de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, les préjugés et l'environnement,**
- **Faire évoluer les manifestations sportives vers une pratique éco-responsable** (tri des déchets, covoiturage, limiter les matchs de foot en nocturne) ; un **label « manifestation DD »** sera lié à cette charte,
- Poursuivre **l'aide à l'emploi sportif en milieu rural et au sport scolaire** (gratuité de la double licence pour les lycéens), chéquiers « pratique sportive » pour les apprentis,
- Poursuivre la **rénovation des équipements sportifs des lycées,**
- Rechercher un protocole adapté en lien avec l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance maladie pour **soutenir les pratiques sportives recommandées par les médecins à des malades souffrant de certaines pathologies** (diabète, obésité, insuffisances cardiovasculaires, cancers...),
- **Soutenir les équipements sportifs de proximité avec écoconditionnalité** (panneaux solaires, récupération des eaux pluviales, limitation de l'emprise sur des terres agricoles...),
- **Supprimer les aides financières aux structures réservées aux clubs professionnels,**
- Aider les pratiques spécifiques (handisport et sport adapté) et celles permettant des accueils mixtes : valides/non valides, hommes/femmes, sport adapté,
- Supprimer les aides financières aux sports motorisés (auto, moto, ski nautique, aéro), aux sports de combat (boxe, tir...) et aux centres de formation des clubs professionnels.

# Déchets

L'économie circulaire a pour principe de faire de nos déchets des ressources en traçant la perspective du "Zéro déchet". Ce qui signifie en réalité : pas de déchets qui ne bénéficient d'une valorisation, pour les matériaux d'abord et, à défaut, d'une valorisation de l'énergie produite par leur incinération.

Il convient de respecter en premier lieu la hiérarchie de traitement des déchets, qui met en avant la prévention et la réutilisation. Repenser, réduire, réutiliser, réparer et recycler, sont les cinq axes de réflexion de cette politique. Cette approche constitue une formidable occasion de recréer de l'activité économique sur place et des emplois locaux : emplois privés dans le recyclage et la formation et emplois associatifs et d'insertion grâce au développement des ressourceries/recycleries ; emplois publics encore pour développer la prévention, le tri en porte à porte... La réduction des volumes est bénéfique à l'environnement, mais aussi aux finances publiques. Parce que le déchet le moins nocif et le moins cher est celui que l'on ne produit pas, une politique de prévention sera toujours moins chère qu'une politique de gestion et traitement des déchets.

Les priorités du plan régional seront les suivantes :

- **Valoriser/optimiser les installations existantes (centre de tri, plateforme de démantèlement, centre d'enfouissement, usines d'incinération)**, ce qui signifie qu'il ne faut pas construire de nouvelles installations, mais penser prioritairement à réduire la production de déchets,

- **Soutenir tous les programmes de prévention des déchets** (collecte et détournement des déchets organiques des OMR, lutte contre le gaspillage alimentaire, stop pub, couches lavables, faire des campagnes de sensibilisation régionales),
- **Accompagner les actions de communication des collectivités responsables** (collecte/tri et traitement),
- **Inciter au bannissement du « jetable » dans toutes les manifestations publiques,**
- **Organiser un temps annuel de partage des initiatives économiques associatives et publiques en faveur de l'économie circulaire,**
- **Soutenir la création de recycleries ;** la Région, en charge de l'ESS et de l'ensemble de l'économie, doit être motrice de cette activité,
- **Favoriser la facturation incitative,** meilleur moyens de stimuler la prévention et la valorisation des déchets,
- **Généraliser le tri à la source** ainsi que le prévoit la loi de Transition Énergétique,
- **Encourager (par un co-financement) toutes les actions qui visent à extraire la fraction fermentescible des ordures ménagères** (compostage individuel, collectif, ou collectes séparatives),
- **Accompagner les professionnels dans leur démarche de prévention des déchets,**
- **Conditionner les aides aux entreprises à un seuil d'engagement en matière de réemploi, recyclage,**

# Numérique

## Citoyenneté numérique

- **Soutenir la mutualisation des archives et fonds de bibliothèques et de musées,**
- **Favoriser l'ouverture d'internet gratuite dans les lieux publics,**
- Créer des modules de formations continue et professionnelle à la protection des internautes,

## Création et Innovation

- Favoriser l'émergence d'une économie de la contribution, par la mise à disposition de lieux, d'infrastructures, de compétences et de relais de diffusion,
- Favoriser la mise en réseau des créateurs et financer les moyens de diffusion des formations pair-à-pair,
- Introduire des critères de développement participatif, de coopérativisme, de troc, d'échange, de monnaies alternatives et de pair à pair dans le financement public des projets innovants,
- Elargir l'accès aux formations aux compétences clés du reporting,
- Permettre la mutualisation des ressources en débit réseau, la création de fournisseurs locaux issus d'une mutualisation des usagers.

## Intelligence économique

- devenir partenaire de l'agence régionale d'intelligence économique,
- proposer une mutualisation des outils d'information et de cartographie des structures économiques innovantes,
- Diffuser les bonnes pratiques et le cadre juridique de la Veille en utilisant le maillage territorial institutionnel et associatif existant,
- Soutenir la mise en réseau des projets d'innovation environnementale,
- Favoriser la sécurité numérique et économique des projets ESS innovants, notamment en modèle « open ».

## Tiers Lieux

- Appuyer la création d'espaces de coworking ; favoriser le partenariat

des Tiers Lieux<sup>12</sup> avec les employeurs et les collectivités,

- Soutenir les EPN dans leur travail sur la transition numérique des ménages, des associations et des entreprises, sur les métiers du numérique,
- Soutenir les ateliers consacrés aux métiers du numérique,
- Défendre la mission de développement des solidarités numériques intergénérationnelles et tous publics,
- Valoriser l'apprentissage pair-à-pair (VAE, livrets de compétences etc.).

---

<sup>12</sup> Espaces physiques ou virtuels de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser : espaces de coworking, FabLab, HackerSpace, Repair'Café, jardins partagés, habitats partagés ou entreprises ouvertes, le "Tiers Lieux" vise à l'émergence de projets collectifs permettant de co-crée et conserver de la valeur sur les territoires.

# Politique régionale et contexte économique global

Le contexte général actuel n'est pas favorable à la transformation écologique de l'économie pourtant si nécessaire et urgente et dont les régions pourraient devenir un échelon essentiel : compétitivité exacerbée y compris entre les Etats de l'UE, réduction des financements publics, en particulier baisse de 11 milliards d'euros de dotations aux collectivités, mise en cause des normes sociales et environnementales, marché de moins en moins réglementé, perspectives de mise en place du TAFTA . Or, si l'on examine les implications financières de nos propositions au niveau de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté, on peut les classer en différentes catégories.

- Celles qui sont neutres en termes budgétaires : conditionner les aides agricoles en encourageant celles qui sont non-polluantes, réorienter les formations vers les métiers de la conversion écologique, etc.
- Celles qui sont relativement peu coûteuses : changer les règles de gouvernance, organiser la concertation et la mutualisation des services, établir une charte nature pour les acteurs économiques, sensibiliser les entreprises au développement durable, etc.
- Celles qui permettent même de faire des économies : utilisation de logiciels libres, arrêt des subventions aux aéroports de Tavaux et de Dijon ou au nucléaire de Valduc, refus de financer des études pour les GPI (Grands Projets Inutiles) comme le canal Saône-Moselle,
- Celles qui permettent de collecter des recettes supplémentaires : taxe

« poids lourds » régionale,

- Celles qui nécessitent des financements importants, soit pour réaliser des investissements publics au niveau régional (énergies renouvelables, recherche, TER...) soit pour soutenir des projets ou une réorientation des secteurs (agriculture bio, formation, maisons des services en zone rurale, écoconstruction etc.).

Pour les écologistes, les politiques publiques ne sont pas menées qu'au niveau de l'Etat, mais elles répondent aussi au principe de subsidiarité en étant mises en œuvre au niveau qui est le plus pertinent. Un programme régional ambitieux comme rappelé ci-dessus nécessite des moyens budgétaires importants. Compte-tenu de la baisse actuelle des dotations, une politique volontariste se fixant des priorités claires et un calendrier rigoureux sera nécessaire. Les investissements d'avenir, ceux qui conditionnent la réussite de la transition énergétique et écologique de nos territoires doivent pouvoir être réalisés par l'emprunt, en profitant précisément des taux d'intérêts très bas et en distinguant cette nouvelle dette de la dette passée. Parmi les critères d'établissement des priorités, qu'il s'agisse d'investissements régionaux, de soutien ou d'aides, nous avons tenu compte dans ce document de deux critères essentiels :

- la conditionnalité aux normes environnementales et sociales qui favorisent la transition,
- L'intensité en emplois des filières ou des domaines soutenus et encouragés.